



Le Conseil Municipal Junior



Présentation :

« Devenir un(e) Conseiller(e) Municipal(e) Junior »

- 2024 -



Le Conseil Municipal Junior

Un engagement de l'équipe municipale :

« Initier un conseil municipal des jeunes pour associer la jeune génération aux décisions communales et la sensibiliser au bien commun »



Le Conseil Municipal Junior

La commune a donc son Conseil Municipal Junior depuis 2014

Il réunit pour **2 ans** une **dizaine de jeunes Morassiens** de **CE2, CMI et CM2**

(école publique communale et écoles privées voisines confondues)



Le Conseil Municipal Junior

Cette instance développe :

- **l'esprit civique** de nos jeunes concitoyens
- tout en leur offrant l'opportunité d'**agir** et de **conduire des projets** collectifs



Le Conseil Municipal Junior

Les jeunes élus sont accompagnés dans leur mission d'une commission issue du Conseil Municipal adulte :

Hélène COLOMBO,
Armelline AUDRIEU,
Danièle CONJARD,
Mickaël DURAND,
Aurélien FERLAY,
Hervé GONNON.



Le Conseil Municipal Junior

Prochaines élections du CMJ :

Samedi 28 septembre de 10h à 11h30

Salle des Mariages de la Mairie



Le Conseil Municipal Junior

Pour voter « comme les grands »
chaque enfant recevra
à la rentrée :

- sa **carte d'électeur**
- une **déclaration** à retourner
(pour les candidats)



Le Conseil Municipal Junior

« Comme un grand »
chaque enfant :

- présentera sa carte,
- prendra un **bulletin** et une **enveloppe**
- passera par **l'isoloir**
- avant de glisser son vote dans **l'urne**



Le Conseil Municipal Junior

Pour être candidat, un enfant doit :

- **présenter sa candidature** avant le
21 septembre
- expliquer pourquoi il souhaite
s'engager et s'il souhaite faire des
propositions
(quelques lignes affichées en mairie)

Sa déclaration doit être signée



Le Conseil Municipal Junior

Ses parents doivent :

- **accepter sa candidature**
- retourner en mairie la déclaration
de leur enfant
- compléter la « **partie réservée** »
aux parents



Le Conseil Municipal Junior

**Les parents des candidats élus
s'engagent :**

- à ce que leur enfant participe
assidûment aux réunions et
manifestations organisées par la
commune (mandat de 2 ans environ)



Le Conseil Municipal Junior

**Les parents des candidats élus
autorisent :**

- la prise de photographies
- les déplacements dans la commune
encadrés par des adultes



Le Conseil Municipal Junior

Les parents des candidats élus fournissent :

- leur numéro de téléphone
 - leur adresse électronique
- pour un contact aisé avec la mairie



Le Conseil Municipal Junior

Les « réunions » du CMJ :

- en principe le **samedi matin** **une fois par mois en moyenne** (en fonction des périodes de vacances)
- de 10h à 12h, avec une partie en **mairie** et une partie possible sur le **terrain** (visite sur la commune, association, patrimoine...)



Le Conseil Municipal Junior

Les « réunions » du CMJ :

- peuvent aborder **tous les sujets communaux** qui intéresseront les enfants (et pas seulement l'école !)
- les enfants pourront constituer des groupes, **commissions** selon leurs projets



Le Conseil Municipal Junior

Les élus du CMJ :

- participeront aux « **moments forts** » de la vie communale : Vœux à la population, événements, commémorations...
- pourront rencontrer d'autres CMJ, organiseront éventuellement des **sorties**, visites...



Le Conseil Municipal Junior

Les élus du CMJ :

- représenteront les autres enfants et feront « **remonter** » leurs réflexions aux adultes
- inciteront leurs copains à **respecter le cadre de vie** en expliquant leur rôle et le fonctionnement de la commune



Le Conseil Municipal Junior

Les élus du CMJ :

- pourront sensibiliser la population sur les sujets qui les touchent et conduire des **actions citoyennes**
- disposeront d'un **espace d'expression** dans le bulletin municipal



Le Conseil Municipal Junior

Pour bien démarrer leur mandat les élus du CMJ :

- se verront remettre un « livret » sur la vie communale



- un abonnement à la revue « Petit Gibus » (spéciale CMEnfants)



Le Conseil Municipal Junior

Ainsi qu'une écharpe !



Le Conseil Municipal Junior

MERCI

de votre attention

D'autres questions ?

Contactez la mairie au 04 75 31 94 71